

Le président de l'université de Franche-Comté

Vu le Code de l'éducation, notamment dans son article L.952-6-1,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 0998 / 4433 (CNU 01),
UFR SJEPG - Profil : Droit pénal, est composé comme suit :

Président du comité de sélection

M. Jean-Pierre LEGROS

Membres internes

M. Jean-Pierre LEGROS

PR – section 01 – UFR STGI

M. Pascal KAMINA

PR – section 01 – UFR SJEPG

Mme Olympe DE BAILLIENCOURT

PR – section 01 – UFR SJEPG

Membres externes

Mme Marie-Christine SORDINO

PR – section 01 – Université de Montpellier

Mme Muriel GIACOPELLI

PR – section 01 – Université Aix-Marseille

M. Jean-François SEUVIC

PR – section 01 – Université de Nancy

Mme Haritini MATSOPOULOU

PR – section 01 – Université de Paris 10

M. Emmanuel DREYEL

PR – section 01 – Université de Paris 1

Article 2 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le mercredi 07 février 2018

Le président de l'université



Jacques Bahi

